



TRANSFORMATION DE L'A14 EN PÉAGE EN FLUX LIBRE

DOSSIER D'INFORMATION

AVRIL 2024



+ d'infos sur [sanef.com](https://www.sanef.com)

SOMMAIRE

1. L'essentiel sur le péage en flux libre
2. Les modes de paiement
3. Le calendrier de mise en œuvre
4. Une signalisation nouvelle pour le flux libre
5. L'accompagnement des clients



1. L'essentiel sur le péage en flux libre

Le principe

Le groupe Sanef transforme dès juin 2024 l'autoroute A14, l'un des axes de la concession Sapon, en autoroute en flux libre. Avec le péage en flux libre, les barrières physiques sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras. La technologie permet de photographier les plaques d'immatriculation et de détecter la présence d'un badge de télépéage qui doit être bien positionné sur le pare-brise.

Chaque véhicule est ainsi identifié et le montant du péage est calculé en fonction de sa catégorie (véhicules légers, motos, poids lourds) et du trajet réalisé.





Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le montant est calculé en fonction de la catégorie du véhicule et du parcours effectué sur l'autoroute : le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé.

Cette transformation, portée par le groupe Sanef, concerne les 210 km de l'autoroute Paris-Normandie (A13 et A14). C'est donc, en France, la première conversion d'une autoroute historique complète en flux libre.

Les bénéfices

Le flux libre révolutionne la manière de voyager sur l'autoroute et constitue la meilleure réponse aux enjeux de mobilité, actuels et à venir. Le flux libre apporte :

- **De la fluidité** : un gain de temps significatif en période de trafic intense, notamment lors des week-ends prolongés ou des grands départs en vacances ;
- **De la sécurité** : moins de stress pour trouver la bonne file à l'approche du péage et choisir son mode de paiement ;
- **De la simplicité** : un seul paiement pour tout le trajet et non plus à chaque barrière de péage ;
- **Une réduction de l'empreinte environnementale** : ne plus s'arrêter au péage réduit la consommation de carburant, donc les émissions de CO2. Cela permettra également de réduire l'empreinte au sol de l'infrastructure et de rendre ainsi 28 hectares à la nature.

C'est à l'aune de ces différents bénéfices que la loi d'orientation des mobilités (LOM), du 24 décembre 2019, ouvre la voie à un déploiement à grande échelle à l'avenir en France.

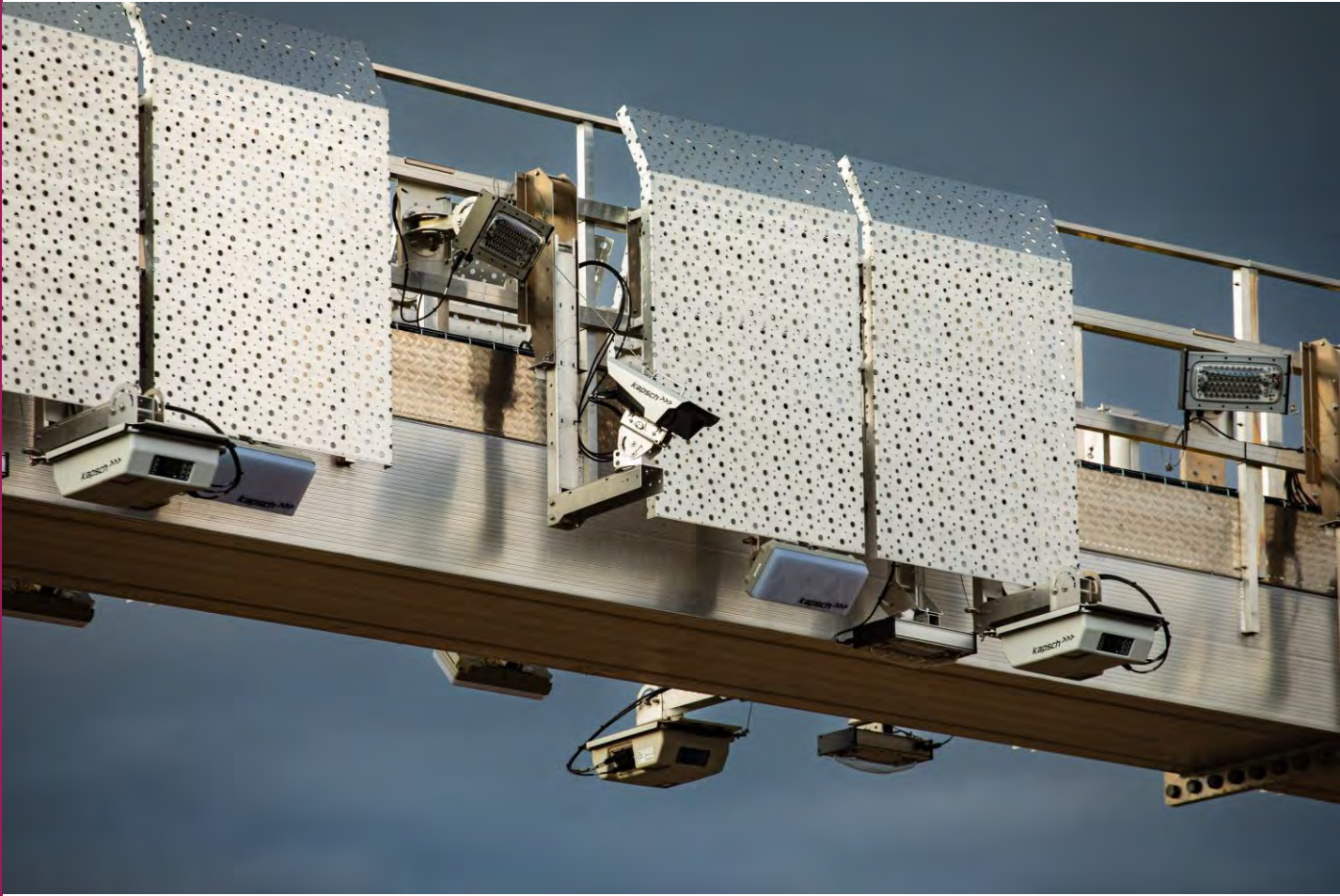
La mise en œuvre

Les 210 km reliant Paris à Caen seront transformés en deux temps :

- L'A14, dès juin 2024, avec la suppression de la barrière physique de péage de Montesson et des deux diffuseurs de Chambourcy (n°6A). Les nouveaux accès vers Rouen et depuis Rouen du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13 seront également mis en service, en péage en flux libre dès juin 2024.
- L'A13, dès décembre 2024, la totalité des barrières physiques de péage reliant Mantes à Caen sera supprimée.

Chiffres-clés

- 8 millions de clients par an sur l'axe Paris-Normandie
- 30 minutes de trajet gagnées en période de fort trafic
- 9,5 millions de litres de carburant économisés
- 28 hectares désartificialisés



2. Les modes de paiement

Comment payer son péage sur l'A14 ?

À compter du mois de juin 2024, le péage en flux libre remplace le système de péage en place actuellement sur l'A14 (de la Défense à Orgeval). Sur le reste de l'axe Paris-Normandie (Orgeval à Caen), le mode de paiement du péage ne change pas avant décembre 2024.

Plusieurs moyens de paiement sont proposés :

Avec le badge de télépéage :

- Il s'agit du moyen de paiement le plus simple pour profiter pleinement du flux libre. S'il est bien fixé sur le pare-brise du véhicule, le badge est détecté automatiquement lors du passage sous les portiques. Comme aujourd'hui, le montant du péage sera ensuite facturé mensuellement et prélevé automatiquement.

Sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com) avec deux options :

- Le paiement automatique : après la création de son compte, le client enregistre sa plaque d'immatriculation et sa carte bancaire*. Cette procédure, à réaliser une seule fois, permet de débiter automatiquement le montant du péage de ses futurs déplacements. Le client n'a plus aucune démarche à faire lors des prochains trajets.



- Le paiement après chaque trajet : le client devra effectuer son paiement dans les 72h suivant son trajet, en renseignant sa plaque d'immatriculation sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com).

En point de vente physique :



- Le client peut se rendre, dans les 72h suivant son trajet, chez les buralistes du réseau Nirio (groupe FDJ), qui acceptent le paiement du péage. Il pourra ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire.

En résumé :


TÉLÉPÉAGE
Avec un badge bien fixé,
rien ne change pour vous !


EN LIGNE SUR SANEF.COM
Dans les 72h après chaque trajet
ou automatiquement en créant votre compte.


EN POINT DE VENTE
Dans les 72h chez les buralistes
du réseau Nirio.

**Toutefois, le client peut créer son compte sans enregistrer sa carte bancaire, afin de bénéficier gratuitement du service de notifications pour éviter tout oubli de paiement.*

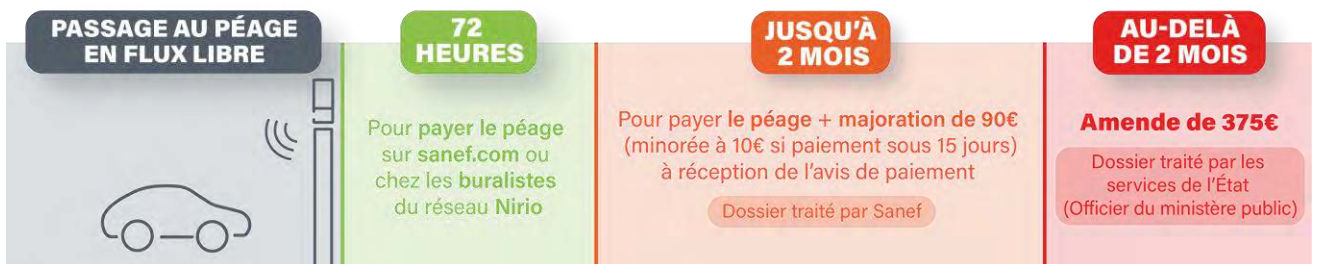
Que se passe-t-il en cas de non-paiement du péage ?

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route (article R419-2).

Si le paiement du péage n'a pas été réalisé dans le délai de 72h après le trajet, ce montant est alors majoré. A réception de l'avis de paiement, le client aura une majoration de 90 € s'il régularise son trajet dans un délai de 2 mois. Cette majoration est minorée à 10 € si la régularisation intervient dans les 15 premiers jours suivant l'envoi de l'avis de paiement.

Enfin, si après les 2 mois, le paiement n'est toujours pas effectué, c'est alors une amende de 375 € qui est appliquée et recouvrée par les services de l'Etat (Officier du Ministère Public).

En résumé :



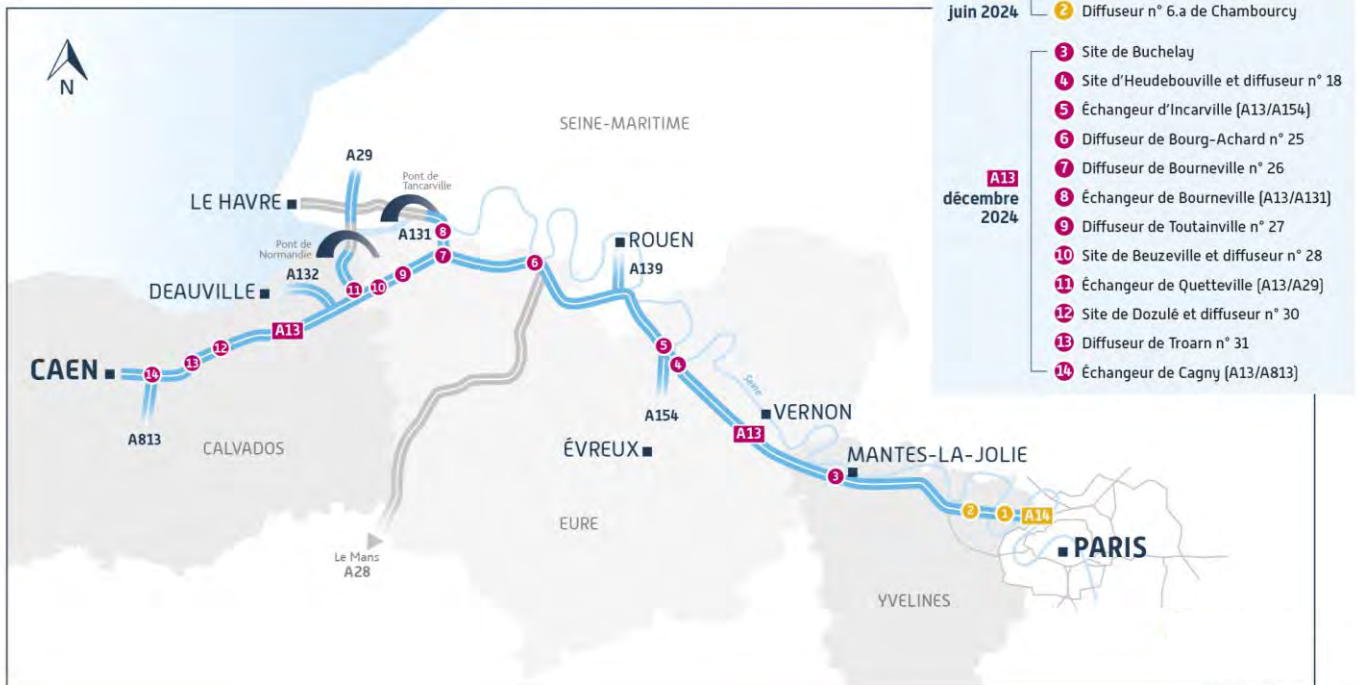
3. Le calendrier de mise en œuvre

En 2024, une mise en service en deux temps

Le déploiement du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie se fera :

- En juin 2024 sur l'A14 avec la fin des barrières physiques de péage de Montesson et de Chambourcy (78) et les nouveaux accès vers Rouen et depuis Rouen du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13, qui seront également mis en service, en péage en flux libre.
- En décembre 2024 sur l'ensemble de l'A13.

PROJET AUTOROUTE EN FLUX LIBRE PARIS-NORMANDIE



Quelle suite après la mise en service ?

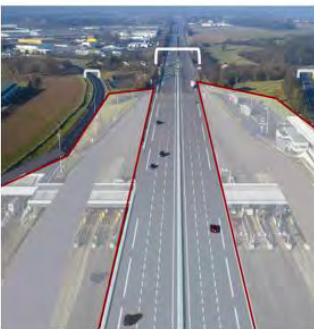
La mise en service du péage en flux libre, en juin 2024 sur l'A14 et décembre 2024 sur le reste de l'axe Paris-Normandie, constitue la première étape de transformation. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2027, avec des impacts sur la circulation des clients.

Sanef a organisé son chantier de manière à maintenir des conditions de circulation fluides et sûres pour les conducteurs :



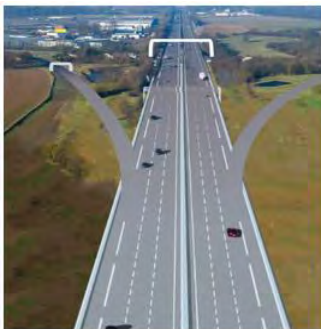
À partir de juin 2024 sur l'A14

- La circulation s'effectue sur des voies provisoires situées aux extrémités des barrières de péage. La vitesse est alors réduite pour des raisons de sécurité à 70km/h ou 90 km/h selon les sites. Le péage est désormais en flux libre.
- Les travaux se situent au centre des barrières de péage afin de les déconstruire et reconstruire les futures voies de circulation (environ 24 mois).



À partir de fin 2025

- La circulation est basculée au centre sur les nouvelles voies réaménagées. Il n'y a plus de barrière de péage, ni de restriction de circulation.
- Les travaux se situent aux extrémités – en accotement – afin de déconstruire les abords de l'autoroute.



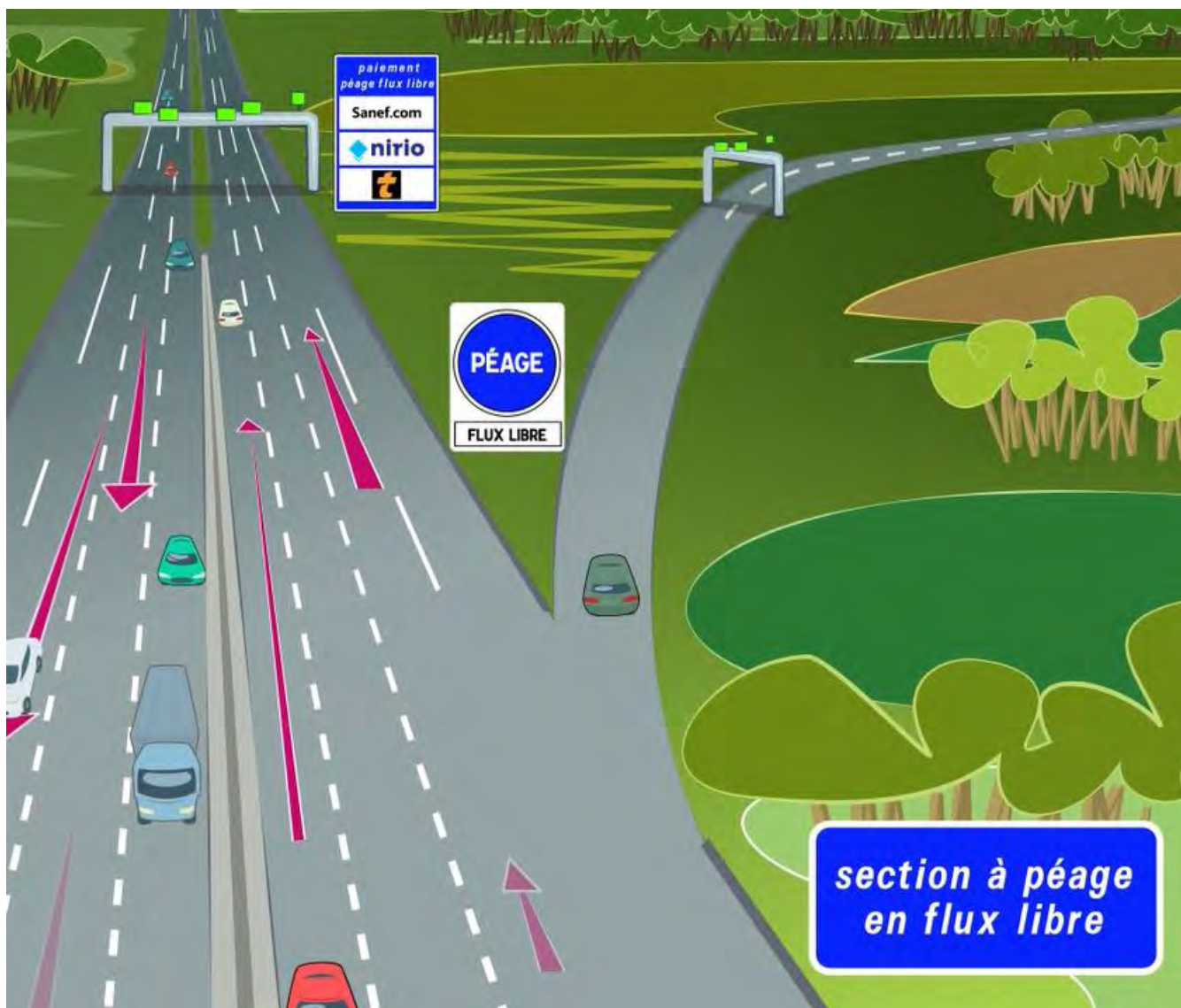
Courant 2027

- Le projet se termine avec le réaménagement des espaces situés aux abords des anciennes barrières de péage. Ainsi, Sanef rend à la nature 28 hectares de surface désartificialisées.

4. Une signalisation nouvelle pour le flux libre

La transformation de l'axe Paris-Normandie sera accompagnée d'une nouvelle signalisation réglementaire (arrêté du 18 mars 2024) permettant de bien identifier pour les clients, l'entrée dans une zone de péage en flux libre.

Au total, plus de 200 panneaux de signalisation seront implantés sur les sections concernées.



L'accompagnement des clients

Une communication de sensibilisation

Le flux libre, s'il existe déjà dans de nombreux pays, est très peu déployé en France. Il induit de nouveaux comportements, notamment celui de payer le péage après son voyage. Le groupe Sanef met en œuvre une communication de sensibilisation auprès de ses clients pour leur expliquer le principe de ce nouveau dispositif et ainsi éviter les désagréments d'un non-paiement du péage.

Cette communication prend la forme d'une campagne grand public (presse, radio, affichage), ainsi que la mobilisation de relais institutionnels indispensables, tels que les élus pour transmettre aux différentes cibles les messages pédagogiques suivants :

- L'A14 et l'A13 fonctionneront respectivement dès juin 2024 et décembre 2024 en flux libre. Elles restent des autoroutes payantes. Le client dispose de 72h pour payer son péage après son passage.
- Les clients équipés de badge télépéage devront penser à bien le fixer à leur pare-brise pour un fonctionnement efficace.
- Le fait de ne pas payer son péage est une infraction au code de la route.

Une communication multicanale

La stratégie de communication déployée est conçue pour toucher les usagers empruntant ces nouvelles autoroutes en flux libre, à travers différents canaux de communication, assurant ainsi une diffusion large et efficace de l'information :



De l'information dans les médias



Du digital (site web et réseaux sociaux)



Des événements sur les aires d'autoroute

Un Centre de relation client dédié au péage en flux libre

Pour accompagner la mise en service du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie, Sanef créé, près de Rouen, un nouveau centre de relation client consacré à l'accompagnement de ses clients dans le cadre de cette transformation du péage.

Ce nouveau centre de relation client permettra d'instaurer une relation plus personnalisée avec les clients de l'autoroute (répondre à leurs questions en général, mais aussi les accompagner dans les différentes étapes de paiement par exemple).

L'ouverture de ce centre de relation client, qui comprendra plus de 250 collaborateurs, sera source de nouvelle activité. Les équipes seront constituées pour partie des équipes actuelles du péage de Sanef et de nouveaux collaborateurs qui viendront rejoindre le centre, dès juin prochain.

Sanef maintient son ancrage local en choisissant d'installer cette nouvelle activité au cœur des territoires que nos autoroutes A13 et A14 traversent. Le principal site de centre de relation client s'installe à Rouen et deux autres antennes seront déployées l'une à Montesson (78) et l'autre à Pont-L'Évêque (14).



Isabelle PACE
Responsable des relations institutionnelles

-

Sanef
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mob. : 06 11 93 65 13
isabelle.pace@sanef.com

Marie GUERIN
Responsable de la communication corporate

-

Sanef
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Mob. : 06 67 90 67 95
marie.guerin@sanef.com

PROJET AUTOROUTE EN FLUX LIBRE PARIS-NORMANDIE

